

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 100-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.169

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PLR (Reinhard, Thun) (porte-parole)
Arn (Muri b. Bern, PLR)
Saxer (Gümligen, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1274/2021 du 3 novembre 2021
Direction : Direction des finances
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
Points 1 et 2 : adoption sous forme de postulat
Point 3 : rejet

Offensive informatique du canton de Berne – conséquences pour l'état des postes

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de soumettre un rapport informatif au Grand Conseil sur les gains d'efficacité que le canton peut escompter de ses investissements élevés dans l'informatique, tels qu'en particulier la réduction des coûts de personnel et de matériel (places de travail, archivage, loyers, etc.) ;
2. dans ce rapport, de donner une importance particulière d'une part au système ERP (Enterprise Resource Planning), d'autre part aux économies que pourraient permettre l'abandon des normes comptables IPSAS ainsi que d'autres simplifications dans le domaine financier et comptable ;
3. d'indiquer, dans son rapport, combien d'emplois les gains d'efficacité permettent de supprimer, à partir de quel moment et au sein de quelles Directions. La réduction du nombre de postes doit être entreprise dès 2023.

Développement :

Le canton de Berne poursuit la voie d'une numérisation à marche forcée. Cette stratégie est fondée sur le programme gouvernemental de législature ainsi que sur les diverses stratégies mises au point. Dans ce contexte, l'utilité des investissements pour la population, l'économie et l'Etat est à chaque fois mentionnée, et à juste titre. Le PLR soutient ces efforts avec conviction. Cependant, il pose une condition claire : que non seulement ces investissements visent une amélioration de la qualité des prestations fournies, mais aussi que les gains d'efficacité qui en découlent se concrétisent. Par le passé, cet aspect a fait l'objet de trop peu d'attention. Etant donné que les moyens disponibles sont limités, il est particulièrement important, du point de vue des citoyens et des citoyennes aussi, que les processus d'assistance numériques soient

légers et que leur gestion soit bon marché. Cela implique nécessairement de réaliser des gains d'efficacité.

Cela s'applique tout particulièrement au système ERP, qui a été approuvé par le Grand Conseil et dont la mise en œuvre avance. Au 1^{er} janvier 2023, ce système doit remplacer les systèmes d'information FIS et PERSISKA, devenus obsolètes. Lors de la session d'hiver 2019, le Grand Conseil a approuvé un crédit à hauteur de 90 millions de francs pour la première étape de l'ERP. Dans ce contexte, une révision de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) est aussi en cours, incluant l'abandon des normes comptables IPSAS ainsi que la simplification et la rationalisation du domaine financier et comptable.

Le rapport doit aboutir essentiellement à la production d'une liste de tous les emplois que les gros investissements dans l'informatique permettront de supprimer, y compris ventilation du nombre de places par Direction. La suppression de postes doit débuter en 2023.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage sur le principe l'opinion des motionnaires, selon laquelle il est de sa responsabilité d'identifier et de concrétiser en permanence les gains d'efficacité résultant de la transition numérique. Cela doit aussi passer, le cas échéant, par la suppression de postes devenus inutiles.

Le Conseil-exécutif estime toutefois que le rapport demandé dans la présente motion n'apporterait aucune plus-value. Il propose donc d'**adopter les points 1 et 2 sous forme de postulat**, afin que dans le cadre des travaux de projet et de stratégie portant sur la transition numérique, le gouvernement et l'administration s'attachent à vérifier et à concrétiser de manière systématique les gains d'efficacité conformément aux développements qui suivent. **Le Conseil-exécutif rejette par contre le point 3 de la motion**, qu'il juge trop exclusivement axé sur la suppression de postes. Et ce principalement pour les raisons suivantes :

- **La suppression de postes liée à la numérisation que le rapport demandé doit permettre de justifier est déjà en partie décidée et mise en œuvre :**

Le Grand Conseil a adopté en 2017 une déclaration de planification qui exigeait une réduction de trois pour cent des postes dans l'administration centrale du canton entre 2019 et 2021.¹ Son auteur, le député Brönnimann (pvl, Mittelhäusern), motivait cette exigence en arguant qu'il était possible de réaliser des gains d'efficacité grâce aux outils informatiques modernes². Le Conseil-exécutif a réalisé cette demande et d'ici fin 2021, 80 postes à plein temps auront été supprimés³. Il n'y a donc pas lieu d'engager des frais importants pour élaborer un rapport visant à justifier des mesures déjà mises en œuvre.

- **Les gains d'efficacité résultant de la numérisation permettent principalement de faire face à l'ampleur et à la complexité des tâches publiques :**
 - En ce qui concerne l'ampleur et la spécialisation des tâches publiques, la tendance est plutôt à la hausse qu'à la baisse. La croissance démographique entraîne à elle seule une augmentation sensible des activités cantonales. A l'Intendance des impôts, par exemple, c'est seulement grâce à la numérisation que l'effectif de personnel disponible a pu gérer la nette progression du nombre de contribuables. L'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) a connu une expérience analogue avec l'accroissement constant des besoins dans le domaine de la mobilité et la

¹ Déclaration de planification Brönnimann (Mittelhäusern, pvl), PIMF 2019 – 2021 – n° 3 : « Concernant le plan des postes 2018, le pourcentage de postes doit être réduit de 3 pour cent dans toutes les Directions durant la période 2019 à 2021. » Voir le Journal du Grand Conseil du 28 novembre 2017, p. 1251 ss.

² Op. cit., p. 1255.

³ Communiqué de presse du Conseil-exécutif du 24 août 2018.

complexité toujours accrue des prescriptions. En outre, la transformation numérique génère elle aussi un surcroît de travail pour l'administration. Ainsi par exemple la Police cantonale doit-elle traiter un nombre toujours croissant de plaintes liées à la cybercriminalité

- Les contacts directs par téléphone ou par courrier électronique de la population avec les services administratifs restent importants, voire sont en augmentation, puisque la transformation numérique facilite l'accès à l'administration : il est en effet beaucoup plus rapide d'écrire un courriel ou un tweet que d'envoyer une lettre. De ce fait, la numérisation ne permet de compenser que de manière limitée l'augmentation de la charge de travail.
- Les gains d'efficience résultant de la numérisation constituent une réserve essentielle pour compenser ces évolutions. Ils permettent, en supprimant des postes devenus superflus, de dégager des capacités pour faire face à de nouvelles tâches ou à un volume de travail croissant, ou pour améliorer l'exécution de certaines activités qui n'est pas optimale à l'heure actuelle, sans devoir pour autant créer de nouveaux emplois ou réduire les prestations.
- Grâce à la possibilité de réaffecter les postes qui ne sont plus nécessaires, le canton est aussi moins tributaire d'une externalisation croissante des tâches, externalisation qui doit être évitée autant que possible conformément au rapport sur le recours à des experts et expertes externes rendu le 6 mai 2021 par la Commission de gestion du Grand Conseil.
- **Le rapport demandé serait très coûteux et peu fiable :**
 - Il n'existe aucune méthode reconnue pour convertir des dépenses TIC (ici en l'occurrence des investissements TIC) en économies sur les emplois – notamment parce que chaque franc dépensé dans le domaine informatique ne vise pas, loin s'en faut, à gagner en efficience dans le travail. De nombreuses dépenses TIC servent plutôt à remplir de nouvelles tâches publiques ou à mieux accomplir les tâches existantes (p. ex. portail de prise de rendez-vous de vaccination pendant la crise liée au coronavirus), à réduire des risques qui résultent parfois de la numérisation (p. ex. mesures de sécurité et de protection des données), à assurer l'entretien courant et la maintenance des systèmes TIC ou encore à mettre en place des formes de travail modernes (p. ex. développement du télétravail pendant et après la crise liée au coronavirus).
 - Pour fournir les renseignements demandés par les motionnaires, le Conseil-exécutif devrait par conséquent soit tabler sur les estimations des différentes unités administratives, soit mandater des spécialistes externes (faute de compétences adéquates dans l'administration) pour développer une méthode appropriée permettant de déterminer le potentiel de chaque investissement TIC en termes de gain d'efficience. Cette mesure serait coûteuse, prendrait beaucoup de temps et ne fournirait qu'une vue instantanée de la situation à un moment déterminé ; or la transformation numérique est un processus permanent qui va encore s'accélérer.
- **Les gains d'efficience liés à la numérisation ne peuvent pas tous déboucher en fin de compte sur des économies en termes d'emplois :**

Il s'agit plutôt de changer les priorités pour mettre désormais l'accent sur les postes orientés vers le numérique :

 - Même si la numérisation automatise certaines activités répétitives, permettant ainsi de supprimer des postes généralement peu qualifiés, sa mise en œuvre requiert par ailleurs constamment de nouveaux emplois hautement qualifiés.

- Cela inclut en premier lieu des spécialistes TIC dans tous les offices, puisque selon la stratégie TIC du Conseil-exécutif, les offices spécialisés sont responsables de la transition numérique dans leur domaine. En l'absence de spécialistes TIC, la numérisation restera lettre morte.
- Le canton doit aussi engager de plus en plus de spécialistes de la sécurité, qui sont indispensables pour élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à faire face aux risques toujours croissants de cyberattaques et de fuites de données.
- Plus la numérisation s'impose dans les échanges entre la population, l'économie et l'administration, plus celle-ci a aussi besoin de spécialistes dans les domaines du support et de la communication – et ce pour assister à la fois la clientèle et le personnel cantonal dans l'utilisation des canaux numériques.
- Il est rare que les gains d'efficience résultant de la numérisation rendent totalement superflus des postes de travail complets. En règle générale, ils concernent seulement certains processus et n'entraînent donc un allègement équivalant seulement à quelques points de pourcentage de poste, et dans la plupart des cas cela ne permet pas de supprimer un emploi, sauf dans de très grandes unités administratives.

Pour toutes ces raisons, le Conseil-exécutif approuve l'intention de la présente motion, qui vise à identifier et à concrétiser continuellement les gains d'efficience résultant de la numérisation. Cependant, il ne peut pas soutenir la méthode proposée par les motionnaires, qui consiste à établir un rapport à ce sujet et à traduire les gains d'efficacité exclusivement en suppressions de postes.

Destinataires

– Grand Conseil